

CONDITIONS DE RÉSERVATION

ADMISSION

Nos activités sont ouvertes à toute personne sachant nager sans avoir besoin d'expérience et ne faisant pas l'objet d'une contre indication médicale à la pratique du sport.

Le preneur sera chargé d'assurer que les enfants mineurs participant aux séances de kayak ne présentent pas de contre indication médicale à la pratique du kayak et fournira pour chacun d'eux une attestation de natation ainsi qu'une autorisation des parents.

INSCRIPTION

Le participant approuve les présentes conditions, ainsi que les documents de sécurité portés à sa connaissance.

En cas d'inscription d'un groupe ou de plusieurs personnes, l'organisateur s'engage à faire connaître et approuver les présentes conditions à l'ensemble des participants.

RESERVATION

Toute réservation ne sera confirmée que sur réception de la convention d'engagement de *Vives-Eaux* rempli, signé et accompagné d'arrhes représentant 30% du prix total.

Pour les réservations de groupe, si les participants sont moins nombreux que prévu, l'organisateur doit en informer *Vives-Eaux* au moins 2 jours avant la date de l'activité. Dans le cas contraire toute place réservée est due.

ANNULATION DE LA PART DE VIVES-EAUX

Pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'aptitude sportive des participants, *Vives-Eaux* se réserve le droit de modifier le programme des activités ou de l'adapter. Dans ce cas les participants ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. Seuls les moniteurs ou l'organisation sont habilités à tout moment de décider de l'éventuelle modification du programme.

Les activités seront transférées sur d'autres parcours ou remplacées un autre jour dans la mesure du possible.

L'intégralité de la prestation sera remboursée si l'annulation de la prestation ne peut pas être reporté sur un autre site ou un autre jour.

ANNULATION DE LA PART DES PARTICIPANTS

En cas d'annulation de la part du ou des participants :

- il y aura remboursement total des arrhes à réception d'une lettre recommandée au moins 8 jours avant la date d'activité
- les arrhes seront reportées, en fonction des disponibilités de *Vives-Eaux*, sur une autre date de l'année à réception d'une lettre recommandée au moins de 8 jours avant la date d'activité
- pour une annulation moins de 2 jours avant l'activité, les arrhes ne seront ni remboursés ni reportés.



PRESTATION

Vives-Eaux sera responsable de l'activité kayak à partir du moment où les responsables lui auront confié les participants et jusqu'à la fin de la vacation dont l'heure aura été communiquée à l'ouverture de la session. L'activité kayak, en ce qui concerne son bon déroulement, son enseignement, sa sécurité et son assurance, est à la charge exclusive de *Vives-Eaux*.

Les participants sont tenus d'écouter les conseils du moniteur durant l'activité.

Toute personne ayant un comportement jugé dangereux arrêtera immédiatement l'activité.

Enfin, le moniteur se réserve le droit d'annuler la sortie si les conditions de sécurité ne sont pas remplies ou pour des contraintes exceptionnelles.

ASSURANCE

Vives-Eaux a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile, spécifique à l'encadrement d'activités de kayak de mer, avec la compagnie AGF. Cette assurance Responsabilité Civile est incluse dans le prix des prestations.

LITIGE

En cas de litige pouvant résulter de l'interprétation du présent contrat, de son exécution ou de sa suite, il est formellement convenu que le tribunal compétent sera celui du lieu des séances de kayak